



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/MAI/087	OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2017 DES ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE POUR L'OPERATION « UN ETE A NANGIS »
<u>Date du conseil municipal</u> 29/05/2017	
<u>Date de la convocation</u> 22/05/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 22/05/2017	

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 22 mai 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Claude GODART, Anne-Marie OLAS, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Michel VEUX, Karine JARRY, Danielle BOUDET, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALAM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER, Rachida MOUALI, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés :

- Alain VELLER, représentée par André PALANCADE
- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Charles MURAT, représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA, représentée par Simone JEROME

Était absent :

- Jacob NALOUHOUNA

Madame Sylvie GALLOCHER est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170530-2017-MAI-087-DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

VU le courrier de Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France du 23 janvier 2017 relatif à l'appel à projets portant sur les Actions Locales en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire,

CONSIDERANT que l'État alloue des aides pour la mobilisation du droit commun de la politique jeunesse et la mise en place d'actions d'éducation populaire,

CONSIDERANT que la mise en place d'activités et d'animations, dans le cadre de l'initiative municipale « Un été à Nangis », auprès des jeunes publics, répond à ces critères,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (28),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE l'aide financière de l'État et plus spécifiquement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne au titre de l'appel à projets des Actions Locales en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 43 741 € T.T.C..

ARTICLE 3 :

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- État : 10 000 € T.T.C. (22,85 %)
- Commune de Nangis : 33 741 € T.T.C. (77,15 %).

ARTICLE 4 :

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2017.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mai 2017

Le Maire,

Michel BILLOT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20170530-2017-MAI-087-DE
Date de télétransmission : 01/06/2017
Date de réception préfecture : 01/06/2017